



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 24 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt quatre mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mai 2022, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr Eric ROBIN, Maire.

Étaient présents : ROBIN Eric, Maire, GORÉ-CHAPEL Isabelle, HESRY Michel, RIGOLLÉ Delphine, LE GALL Pascal, HAMON Isabelle, CHEVALIER Hubert, Maire-adjoints, BADOUARD Allison, COLLETTE Abel, POILVERT Cédric, Conseillers délégués, POILBOUT Marie, BERNARD Nathalie, MENIER Sébastien, ROSSIGNOL Marie-Louise, COMMUNIER Aurélien, DAUNAY Dominique, CHASLES Sandrine, CHIQUET Vincent, LE CORRE Céline.

Absents :

Excusés : BAZIN Pascal, FAISNEL Valérie, LE COZ Caroline, CHARTIER Georges.

Procurations :

BAZIN Pascal, absent, donne procuration à HESRY Michel
FAISNEL Valérie, absente, donne procuration à RIGOLLÉ Delphine
LE COZ Caroline, absente, donne procuration à BERNARD Nathalie
CHARTIER Georges, absent, donne procuration à DAUNAY Dominique

Secrétaire de séance : GORÉ-CHAPEL Isabelle

Nombre de conseillers municipaux en exercice	23
Nombre de conseillers municipaux présents	19
Nombres de conseillers municipaux votants	23

Formalités réglementaires

- **Compte-rendu du conseil municipal du 27 avril 2022** : validé à l'unanimité
- **Information sur les décisions** prises dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal à Monsieur le Maire (délibération du 23mai 2020)
 - Marché signalétique urbaine : Signature de l'avenant N°1 visant à transférer le marché SES (Sécurité Et Signalisation à Sté Aximum Industrie » à effet du 1^{er} mai 2022.
- Désignation du **secrétaire de séance** : Isabelle GORÉ-CHAPEL
- **Appel** et vérification du **quorum** : quorum atteint
- Déclaration adresse mail pour la correspondance mandat élu Conseil Municipal : à compléter, notamment par les conseillers absents au conseil du 27 avril.
- Ajout de points **d'ordre du jour** : Accepté par les membres du conseil municipal
 - Transport scolaire vers les écoles élémentaires : convention avec la Région Bretagne
 - Travaux voirie rurale : programme 2022

Affaires générales

1. Entente Hardouinai-Mené : Compte rendu de la réunion du 12 mai 2022

Rapporteur : M. Eric ROBIN

M. ROBIN donne le compte rendu de la réunion du 12 mai dernier.

1- **ALSH** : données retenues pour la répartition des charges de fonctionnement de l'équipement.

En fonction de l'occupation de l'équipement, il est convenu :

- ⇒ Temps garderie : 33 % pour la commune de Merdrignac
- ⇒ Temps ALSH (vacances et mercredi) : 67 % à répartir au sein de l'Entente

Sur le fonctionnement de l'ALSH à répartir au sein de l'Entente, il a été convenu :

- ⇒ Les enfants des communes extérieures : répartition entre les 9 communes en fonction de la population DGF (représente 7% du coût de fonctionnement)
 - ⇒ Calcul des charges de fonctionnement : il sera fait non pas à la fin de chaque période de vacances, mais deux fois dans l'année avec une régularisation en fin d'année, ceci pour éviter une lourdeur de gestion par l'AFR.
 - ⇒ La commune de Merdrignac est bailleur, à titre gratuit, et l'AFR qui gèrera l'ensemble des postes de dépenses (frais, abonnements, maintenance, équipement, fluides,) et tiendra la comptabilité globale de gestion du service
 - ⇒ Le ménage sera géré par l'AFR en prestation extérieure à organiser par ses soins (pas de mise à disposition de personnel communal)
 - ⇒ Ouverture du centre : prévu pour l'ALSH de juillet
- Projet : aller visiter le site au prochain conseil (sous réserve)

2- Retour sur le projet piscine : questionnaires nombreux sur le territoire merdrignacien montre l'intérêt de la population. Evolution vers l'aménagement d'un bassin nordique : conditions financières et calendaires restent à définir

3- Le poste animateur jeunesse : poste de Maxime très apprécié des jeunes et la demande d'animation ne cesse de croître.

2. Elections législatives : scrutins des 12 et 19 juin : point sur l'organisation

- Information sur le planning des assesseurs (*Pascal LE GALL et Eric ROBIN*)
Retour au plus vite des disponibilités auprès de Sylvie Ruellan
- Organisation repas sur temps de midi (*Delphine RIGOLLÉ*) : retour des inscriptions auprès de Delphine dans les meilleurs délais.

Finances

3. Participation aux frais de scolarité à - Ecole Sainte Anne - année 2022

Rapporteur : M. Eric ROBIN

La préfecture demande de revoir la délibération du 23 mars dernier octroyant une subvention de 86 621.08 € (951,88 x 91 élèves) à l'Ecole Ste Anne pour les frais de fonctionnement dans le cadre du contrat d'association.

Il s'agit tout d'abord d'une participation aux frais de scolarité, en non d'une « subvention ». D'autre part, il est nécessaire de distinguer les frais de scolarité des élèves de l'école primaire et de la maternelle.

Il ressort que le cout moyen de fonctionnement par élève s'élève à 951.88 €.

Ainsi, la participation aux frais de scolarités des élèves de l'école St Anne s'établi ainsi

- 44 enfants en classe maternelle x 951.88 € = 41 882.72 €
- 47 enfants en classe élémentaire x 951.88 € = 44 738.36 €

Soit une participation totale de 86 621.08 €

Le conseil municipal valide le montant de la participation, ainsi exposée.

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :0	Abstention :0	NPPPV :

Ressources humaines

4. Promotion de grade et Modification du tableau des emplois permanents

Rapporteur : M. Pascal LE GALL

Suite à promotion de grade (conditions d'ancienneté) : création de nouveaux postes avec suppression simultanée des anciens postes

2 agents spéciaux principal des écoles maternelles 1ère classe

1 adjoint administratif principal 1ère classe

1 adjoint technique principal 1ère classe

1 adjoint d'animation principal 1ère classe

1 rédacteur principal 2ème classe

Le conseil municipal se prononce favorablement sur les modifications de poste présentées et modifie en conséquence le tableau des effectifs, avec effet au 1^{er} juin 2022

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE : 0	Abstention : 0	NPPPV :

5. Proposition de recrutement d'un étudiant(e) en licence professionnelle Métiers des Administrations et Collectivités Territoriales (MACT), en alternance

Rapporteur : M. Eric ROBIN

M. ROBIN présente le projet qui trouve justification :

- rôle de la collectivité de former les personnels en contrat apprentissage, et/ou alternance, rôle de transmission des savoirs

- le CDG encourage avec l'université de Rennes ce type de formation en milieu professionnel

- La personne recrutée pourra soutenir les équipes en place à la mairie

- Accueil en stage ou en apprentissage sur une période longue apporte pour les services municipaux et pour les stagiaires ou alternant

- Côté financier, le coût de formation est pris en charge par CNFPT, reste à charge de la commune le coût du stage

Le 8 juin prochain, un jury du CDG recevra des étudiants et examinera les candidatures. Un recrutement pourra se faire par la commune dans le prolongement de ces entretiens à l'horizon septembre 2022.

Le conseil municipal accepte la proposition présentée

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE : 0	Abstention : 0	NPPPV :

Economie et Tourisme

6. Point sur l'Assemblée Générale des commerçants

Rapporteurs : M. Eric ROBIN et Mme Isabelle GORÉ-CHAPEL

M. ROBIN et Mme GORÉ-CHAPEL donne le compte rendu de l'assemblée Générale des commerçants qui s'est déroulée dans une ambiance morose, dans un contexte de sortie de période sanitaire durant lequel les projets ont été mis de côté. Sur 42 commerces que compte l'union, 9 étaient présents.

Un coup de pouce de la commune est proposé pour dynamiser l'union des commerçants. Fort de cette sollicitude, la commune soutient et accompagne l'union en proposant d'associer les commerçants à la cérémonie officielle de labellisation « village étape », prévue le 30 juin à 18 H au val. Ce label autour de l'économie et du tourisme est une opportunité pour les commerçants. Il est proposé de poursuivre la cérémonie protocolaire par un temps convivial en fin de soirée. Un courrier sera adressé en ce sens aux commerçants par le biais de l'union. Le conseil municipal donne son accord de principe.

7. Journée Nationale du Commerce de Proximité (JNCP) : proposition de participation et d'adhésion

Rapporteure : Mme Isabelle GORÉ-CHAPEL

Créé en 2005, la JNCP vise à dynamiser et promouvoir les commerces et/ou l'artisanat des centres de villes ou bourgs. Il s'agit d'une « journée nationale » biens qu'elle ne se déroule qu'entre 9h à 12h30 qui est prévue le 8 octobre prochain.

En termes d'organisation, l'acte de candidature est à déposer avant le 30 juin. L'union des commerçants est partante pour participer. Les élus locaux sont impliqués dans l'opération en allant à la rencontre de la population et des commerçants. A noter que cette manifestation n'est pas mercantile.

La délégation bretonne permet d'être accompagné localement en termes de communication. La matinée peut se poursuivre par des animations initiées par l'union des commerçants ou d'autres partenaire : trail urbain, animation concomitante avec « Octobre rose » ...

Afin d'obtenir le label, un dossier devra être déposé avec identification des différentes actions et animations conduites, avec photos à l'appui.

Côté financier : la commune doit payer un droit de participation de 720€, ainsi qu'un droit d'utilisation de la charte à hauteur de 170 €

Considérant l'intérêt d'un tel évènement pour le dynamisme économique local, le conseil municipal donne son accord de principe sur la participation de la commune.

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE : 0	Abstention : 0	NPPPV :

Habitat urbanisme et foncier

8. PLUi : information sur la procédure de révision et mise en place d'une commission communale

Rapporteure : Mme Isabelle GORÉ-CHAPEL

Mme GORÉ-CHAPEL informe le conseil de la procédure de révision en cours par LCBC

Le conseil municipal est sollicité pour avis sur deux demandes qui concerne la commune :

1°) demande changement de zonage : passage zone économique à zone habitat

Avis du conseil à l'unanimité : avis défavorable

2°) rectification d'une erreur matérielle à proximité de la ville Hubeau : marquage pointillé à ôter : accord pour la rectification

9. Aménagement de la RN 164 : compte rendu de l'entretien du 16 mai avec la DREAL

Rapporteurs : M. Eric ROBIN et Mme Isabelle GORÉ-CHAPEL

Compte rendu de l'entretien avec DREAL sur vitesse 4 voies pour les engins agricoles.
Proposition de garder une vitesse de 90 km/h sur la section centrale.

Actuellement, sur l'axe est/ouest, la vitesse est fixée à 90, puis 110 puis 90.

Après travaux, la deux fois deux voies permettra une circulation à 110. Or les engins agricoles autorisés à y circuler en l'absence d'itinéraire de substitution, circuleront à 40 ou 50 kms/h, ce qui est accidentogène.

La préconisation qui ressort de l'entretien de la DREAL est garder une vitesse de 90 km/h sur la section centrale, en attente les voies de substitution

Position du conseil municipal : accord pour la limitation mais alerte l'état sur une situation qui reste accidentogène et dangereuse en attendant l'aménagement de voies pour les véhicules lents. A noter qu'une rencontre est programmée par la DREAL sur le sujet des voies de substitution

Voirie urbaine

Rapporteuse : Mme Isabelle GORÉ-CHAPEL

10. Aménagement du Pont Bascule : point d'avancement sur le projet Proposition de plans d'aménagement.

Point vert avait demandé d'acquérir des terrains pour faciliter l'accès au magasin par les camions, pour des raisons de sécurité.

Le premier projet présenté par le gérant du magasin visait à agrandir le parking pour la clientèle, sans caractère d'aménagement de sécurité. Une seconde proposition est envisagée avec un peu plus de terrain mais toujours sans aménagement de sécurité

Il s'avère que la parcelle N° 145, convoitée en partie ne peut être cédée par la commune car elle ne lui appartient pas, faisant partie de la route nationale.

La réflexion va se poursuivre avec les gérants du magasin pour sécuriser l'accès au magasin en intégrant ces éléments fonciers.

11. Aménagement rue René Guitton et rue de la gare : information sur l'avancement du projet

4 cabinets retenus pour remettre une offre :

- ⇒ SARL HORIZONS 56000 VANNES.
- ⇒ SETUR SAS- 35131 CHARTRES DE BRETAGNE.
- ⇒ SAS TECAM - 22970 PLOUMAGOAR.
- ⇒ NORD SUD INGÉNIERIE- 22190 PLÉRIN.

Date de remise des dossiers d'offres est fixée au Lundi 13 juin 2022 à 12h00

Les auditions auront lieu le Vendredi 01 juillet 2022

12. Aménagement rue de la ville Hubeau : ajustement de l'estimatif SDE pour les travaux effacement de réseaux

Le conseil municipal avait validé les travaux d'aménagement de la ville Hubeau en séance le 29 septembre 2021, à savoir :

	Tranche 1 (RN 164 au Pont Hervard)	Tranche 2 Pont Hervard a ZA Racine	Total 1 ^{er} estimatif (19/10/2022)	Total Nouvel estimatif (12/05/2022)
Réseau électrique	93 600 €	108 300 €	201 900 €	106 500 €
Eclairage public	85 200 €	40 300 €	125 500 €	90 000 €
Infrastructure télécommunication	42 100 €	28 300 €	70 400 €	70 400 €

Présentation d'un nouvel estimatif en date du 12 mai pour l'effacement des réseaux:

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE
12/05/22

MÉRDRIGNAC – Effacement des réseaux BT/Infrastructures
télécommunications & Aménagement de l'éclairage public
Rue de la Ville Hubeau (tranches 1 et 2)

ETUDE DETAILLEE

Contributions financières calculées sur la base des dispositions du règlement approuvé par le Comité Syndical du 20 décembre 2019

RESEAU ELECTRIQUE

Mode opératoire	Montant des travaux (TTC)		Contribution financière de la commune
Le Syndicat Départemental d'Energie, maître d'ouvrage inscrit la dépense en investissement et demande une contribution financière à la commune Les plafonds de travaux sont annuels sur le territoire de la commune	Renforcement	120 000 €	Charge SDE
	Tranche 1	42 600 €	14 200 €
	Tranche 2	63 900 €	21 300 €

RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC

Mode opératoire	Montant des travaux* (TTC)		Contribution financière de la commune
Le Syndicat Départemental d'Energie, maître d'ouvrage inscrit la dépense en investissement et demande une contribution financière à la commune	Tranches 1 et 2	90 000 €	54 166 €

INFRASTRUCTURES TELECOMMUNICATIONS:

	Montant des travaux* (TTC)		Contribution de la commune
Génie Civil Le Syndicat Départemental d'Energie, maître d'ouvrage inscrit la dépense en investissement, demande une subvention d'équipement du même montant à la commune. Les terrassements ne sont comptés que pour la sur largeur qu'ils occasionnent	Tranche 1	42 100 €	42 100 €
	Tranche 2	28 300 €	28 300 €

Le conseil municipal approuve la nouvelle estimation présentée et à valide les travaux ainsi présentés.

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE : 0	Abstention : 0	NPPPV :

13. Demande d'acquisition partielle d'un chemin rural

Rapporteur : M. Michel HESRY

M. HESRY donne lecture du courrier du 11 avril d'un habitant de Merdrignac demandant l'acquisition partielle d'un chemin communal situé au Grand Frau.

M. HESRY présente la demande et les éléments de contexte, après un état des lieux sur place des membres de la commission agricole. Le conseil municipal est invité à statuer sur la demande.

En raison de l'utilité du chemin par plusieurs riverains, les nécessités de desserte présentes et à venir, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce défavorablement à la vente

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE : 0	Abstention : 0	NPPPV :

14. Désignation d'un référent communal Bassin versant Eau et Vilaine

Rapporteur : M. Eric ROBIN

Les services de LCBC dans le cadre de la compétence milieux aquatiques, ont été contactés par la structure Eau et Vilaine (anciennement syndicat du Meu), afin de renseigner un référent communal pour chaque communes présentes sur le bassin versant du Meu.

Ainsi, afin que chaque commune reste informée et impliquée dans la programmation des actions bassin versant et que les agents opérationnels (animateur.trice.s milieux aquatiques, agricoles, bocage) puissent échanger avec un élu communal, chaque commune est invitée à désigner un référent communal. Cette nomination est notamment nécessaire pour faciliter les échanges et la mise en œuvre des actions de la structure Eau et Vilaine.

Etant donné que la commune est située au moins en partie sur le bassin versant du Meu, la commune est invitée à désigner un référent communal sur cette thématique bassin versant.

Le conseil municipal désigne M. Abel COLLETTE, en qualité de référent communal.

15. Travaux voirie rurale : programme 2022

Rapporteur : M. Michel HESRY

Loudeac Communauté Bretagne Centre (LCBC) a proposé à la commune d'adhérer à un groupement de commande afin de réaliser les travaux de réfection de la voirie rurale pour l'année 2022, étant convenu que LCBC porte le marché de travaux.

LCBC est chargé de l'organisation de l'ensemble de la procédure pour le marché de voirie 2022 : consultation, procédure de choix du prestataire, exécution du marché... pour le compte des membres du groupement. Chaque membre assure la bonne exécution du marché et réalise paiement. Le groupement est constitué pour une opération unique « programme voirie 2022 ».

Le conseil municipal valide l'adhésion au groupement de commande proposé, autorise le maire à signer la convention à intervenir, valide le programme de travaux (Voies de la Cigogne et de Létimeu) ainsi que l'estimatif financier suivant (montants H.T.)

Analyse Financière des offres CAO du 26/04/2022	Longueur	Surface	Enrobé	LCBC - VOIRIE 2022 - GROUPEMENT DE COMMANDES		LOUDEAC communauté SERVICE TECHNIQUE	
DECOMPOSITION PAR COMMUNES/PAR CHANTIERS	ml	m2	T	LCBC Estimation	EUROVIA		
9 - COMMUNE DE MERDRIGNAC							
La cigogne	670	2520	385	24 937.50 €	27 916.20 €	BLEU : TRANCHE FERME	
Letimeu	150	565	84	6 227.50 €	7 018.50 €		
	820	3085	469	31 165.00 €	34 934.70 €	VERT : TRANCHE OPTIONNELLE	
						Différence/Estimation	Commentaires
						3 769.70 €	

Les travaux sont programmés pour fin aout/début septembre

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE : 0	Abstention : 0	NPPPV :

Enfance, petite enfance et jeunesse

16. Construction ALSH : proposition d'avenant au marché de travaux

Rapporteur : M. Eric ROBIN

Proposition d'avenant relatif aux portes coulissantes

- Moins-value Module Création : 2 170.30 € H.T.
 - Plus-value ent LE MARCHAND : 2 534 .87 € H.T.
- Au final : plus-value de 364. 57 € H.T. soit 437.48 € TTC

Le conseil municipal accepte l'avenant proposé en moins-value sur le marché Module Création et accepte le devis présenté par l'entreprise LE MARCHAND. Le maire est autorisé à engager les travaux et signer tous documents s'y afférents.

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE : 0	Abstention : 0	NPPPV :

Questions diverses

17. Gestion cimetière : information sur la reprise administrative des concessions temporaires

Rapporteur : Hubert CHEVALIER

La procédure de reprise administrative des concessions temporaires dans le cimetière est en cours pour l'année 2022. Une liste a été établie avec 30 concessions concernées.

Le coût estimatif des reprises et remise en état des concession se situe à 500 €/concession (montant maximum qui varie selon l'état des concessions (monument, restes mortuaires avec ou sans reliquaire,...)

Un arrêté de reprise administrative sera affiché pendant minimum un mois au cimetière et ensuite, l'intervention des pompes funèbre pourra avoir lieu. Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget (15 000 €)

Le conseil municipal prend acte de cette information.

18. Commission communale Animations : compte rendu de réunions

Rapporteuses : Delphine RIGOLLÉ et Isabelle HAMON

- 1- **Fête de la musique : samedi 18 juin** (*Delphine RIGOLLÉ*)
14h à 17 h : Eglise par Association musique de l'école de Musique
17 à 22 h : Manoir
22 à 1h : groupes en extérieur
Le groupe extérieur de musiciens pressenti pour l'animation vient de se désister. La recherche d'un autre groupe va se poursuivre. Si cette recherche reste vaine, la fête de la musique n'aura peut-être pas lieu cette année mais les efforts se concentreront à l'organisation de l'édition 2023.
Sur la partie organisation festive (restauration, buvette), l'association Basket n'a pas souhaité donner suite au partenariat associatif.
En attente d'évolution
- 2- **Fête du 14 juillet** (*Delphine RIGOLLÉ*)
Sur le site du Val de Landrouet. Partenariat associations : Pompiers, AS22, ASEC , le Val
Feu d'artifice sur site, comme les années passées.
Animations possibles : fanfare ou autres groupes : en cours de préparation
Partenariat habituel reconduit : organisation inter-association en cours
- 3- **Journée accueil nouveaux arrivants, nouveau-nés, fleurissement : 25 juin 2022 à 11 H à la salle des Fêtes**
- 4- **Présentation projet mini festival photographique sur l'eau** (*Isabelle HAMON*)
Choix des photos effectué par les membres de la commission. Manifestation prévue pour septembre 2022

19. Transport scolaire vers les écoles élémentaires : convention avec la Région Bretagne

Rapporteurs : M. Eric ROBIN et Delphine RIGOLLÉ

Par convention, le département des Côtes d'Armor avait délégué à la commune la gestion des inscriptions aux services routiers de transport scolaire.

Cette convention a été transférée à la région Bretagne au 1er septembre 2017, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 conférant dans son article 15 aux Régions la responsabilité d'organiser les services de transport scolaire, à l'exception des services de transport spécial des élèves en situation de handicap. Cette convention arrive à échéance au 2 septembre 2022. Une nouvelle convention, se référant notamment aux dispositions du règlement régional des transports scolaires actualisé chaque année, doit donc être adoptée.

La convention présentée a pour objet de fixer les conditions de coopération entre la Commune de Merdrignac et la Région Bretagne, concernant le(s) service(s) de transport scolaire régionaux décrits en annexe 1 et assurant la desserte des écoles élémentaires de la commune (privée et publique). Elle précise notamment les conditions dans lesquelles la Commune intervient vis-à-vis des usagers scolaires pour ce qui concerne l'inscription, ainsi que vis-à-vis de la Région pour ce qui concerne la mise à disposition d'un accompagnateur lorsque des élèves de 3 à 5 ans sont transportés. Elle traite également la question du reversement des participations familiales de la commune à la Région.

La Région organise les services de transport scolaire mentionnés en objet et effectue le contrôle de leur fonctionnement. La Région assure le paiement des transporteurs, fixe les conditions d'accès des usagers au service, la tarification et les règles de subventionnement.

La Commune recueille les demandes d'inscription aux services mentionnés en objet et encaisse la participation des familles. En amont de la rentrée scolaire, la Commune adresse à la Région la liste exhaustive des usagers à transporter, en toute connaissance des règles de subventionnement en vigueur.

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance de la convention à intervenir pour l'année scolaire 2022/2023

Suivant les tarifs présentés (annexe 2 à la convention), le conseil municipal est invité à fixer les tarifs applicables aux familles bénéficiaires du service pour l'année scolaire 2022/2023

Le conseil municipal vote les tarifs suivants :

	Facturation par la Région	Prix de facturation par la commune
1 ^{er} enfant	120 €	105 €
2 ^{ème} enfant	120 €	105 €
3 ^{ème} enfant	50 €	50 €
4 ^{ème} enfant	Gratuit	Gratuit

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE : 0	Abstention : 0	NPPPV :

20. Informations diverses

- Mr le maire a participé le mardi 24 mai, accompagné du maire de Trémoré et de techniciens à la commission d'accessibilité à St Brieuc pour expliquer le projet d'accessibilité au nouveau bâtiment ALSH. Suite à cet entretien, la commission donne un accord favorable avec une pente à 4%, sans station, servant à l'école et à l'ALSH
- 4 athlètes de l'AS22 viennent de se distinguer sur des épreuves sportives nationales : 4 x 100 € vont être versés au club d'athlétisme. L'assemblée municipale félicite le club et ses athlètes pour ses performances.
- Parc éolien : budget participatif prolongé jusqu'au 27 juin. Souscriptions toujours possibles. D'autre part, la société prend en charge les prestations d'un antenneur pour régler les éventuels problèmes de réception TV. Le signaler en mairie.
- Cité des métiers : plusieurs personnes suivent les ateliers organisés sur la commune, qui vise à aider les personnes en recherche d'emploi. Les retours sont très positifs.
- AJPM (Association des jeunes du pays de merdrignac) : M. ROBIN s'est dit surpris de l'article de presse paru ce jour qui remet en cause la municipalité sur l'accompagnement de l'AJPM. Il regrette autant la manière de procéder que le fond de griefs non justifiés. Les élus mettent beaucoup d'énergie et de moyen pour le développement d'une politique jeunesse, mais sont sceptiques sur la mise à disposition d'un local en autonomie, si aucun effort n'est fait pour respecter les lieux.
- Médiathèque : actuellement, exposition « Art en boîte ». Animation théâtrale remarquable et atelier écriture à venir

Agenda

- 1^{er} juin : AG EMIM
- 2 juin : Conseil Ecole le Petit Prince (18h)
- 3 juin : AG CSM Foot
 AG Val de Landrouet
 AG AJPM
- 7 juin : Bureau communautaire LCBC
- 11 et 12 juin : TIC à Merdrignac
- 12 juin : 1^{er} tour Elections législatives
- 18 juin : Fête de la musique (à partir de 14 H)
- 18 juin : cérémonie commémorative
- 19 juin : 2nd tour Elections législatives
- 22 juin : 6^{ème} Tour de Bretagne Cycliste des Greffés (14h)
- 23 juin : CA GIP Hardouiniais-Mené
- 24 juin : Signature convention ORT (Opération de Revitalisation de Territoire)PVD (15h)
- 22 juin : Conseil Municipal (20h) avec visite de l'ALSH (sous réserve)
- 25 juin : nouveaux arrivants, nouveau-nés, fleurissement (11h)
- 30 juin : renouvellement village étape